



ILLE-ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°35-2023-166

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture d'Ille-et-Vilaine /

35-2023-09-08-00003 - Arrêté confiant à Monsieur Alain ESPINASSE, préfet du Finistère, la suppléance du préfet de la région Bretagne du vendredi 8 septembre 2023 au samedi 9 septembre 2023 au soir (1 page)

Page 3

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2023-09-08-00003

Arrêté confiant à Monsieur Alain ESPINASSE,
préfet du Finistère, la suppléance du préfet de la
région Bretagne du vendredi 8 septembre 2023
au samedi 9 septembre 2023 au soir



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**confiant à Monsieur Alain ESPINASSE, préfet du Finistère,
la suppléance du préfet de la région Bretagne
du vendredi 8 septembre 2023 au soir au samedi 9 septembre 2023 au soir**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE,
PRÉFET D'ILLE ET VILAINE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Alain ESPINASSE, préfet du Finistère ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales ;

Considérant l'absence de Monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne du vendredi 8 septembre 2023 au soir au samedi 9 septembre 2023 au soir ;

Considérant l'absence concomitante de Monsieur Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales du vendredi 8 septembre 2023 au soir au dimanche 10 septembre 2023 inclus ;

ARRÊTE

Article 1 : La suppléance du préfet de la région Bretagne est assurée par Monsieur Alain ESPINASSE, préfet du Finistère, du vendredi 8 septembre 2023 au soir au samedi 9 septembre 2023 au soir ;

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet du Finistère sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture de la région Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le

- 8 AOUT 2023

Le Préfet

Philippe GUSTIN